



**SNUipp-FSU
Guyane**

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 15 juin 2016

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : Questions diverses pour la CAPD du 17 juin 2016

Monsieur le Recteur,

Veuillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPD du 17 juin 2016.

Les questions posées par le SNUipp-FSU Guyane aux CAPD du 3 décembre 2015, du 28 janvier, du 17 mars et du 14 avril 2016 ont toutes reçu une réponse mais certaines sont restées sans suite et nous les porterons à nouveau lors de cette CAPD.

- 1. Consultation de la CAPD :** malgré plusieurs demandes de la part du SNUipp-FSU, la CAPD de Guyane n'est toujours pas consultée pour les points suivants :
 - Propositions ou refus de titularisation (les listes des PES en renouvellement et prolongation ne nous ont pas été transmises)
 - Demandes de disponibilité ou temps partiels qui ne sont pas de droit
 - Demandes de détachement, réintégration après détachement
 - Départ en stage
 - Notation et contestation de note et/ou rapport
 - Refus de demande de temps partiel

Pourquoi le rectorat de Guyane ne consulte-t-il pas les instances comme le prévoient la loi du 05/07/2010 et l'arrêté du 18/07/2011 ?
- 2. Versement des indemnités REP et REP+ :** la question du versement intégral de l'indemnité REP/REP+ pour les titulaires remplaçants n'est toujours pas réglée, alors que le ministère a tranché sur ce point. Les IEN ont-ils envoyé les attestations permettant aux psychologues et référents ASH de percevoir leur indemnité REP/REP+ ? Quand le rectorat de Guyane envisage t-il réellement de mettre fin à cette situation inadmissible ?
- 3. Obligation de service des enseignants en REP+ :** les enseignants de Matoury 1 affectés en REP+, ainsi que ceux de l'ouest guyanais, n'ont toujours pas eu l'allègement de temps élèves nécessaire au travail en REP+. Pourtant le DAASEN a dit en CAPD (17/03) qu'un planning était établi. Des équipes attendent toujours des réponses concrètes à leur demande de formation. Envisagez-vous d'accorder du temps à ces équipes pour préparer la rentrée ?



4. **Détachement dans le second degré** : la liste mise à jour des collègues du 1° degré détachés dans le 2° degré sur 5 ans, avec l'état des intégrations, finira-t-elle par nous être transmise ?
5. **Refus de renouvellement de détachement à l'étranger** : peut-on connaître la liste à jour des collègues détachés à l'étranger qui réintègrent l'académie ? Nous demandons également la liste de ceux qui ont eu une réponse positive à leur recours, ainsi que les motifs avancés.
6. **Affectations sur les postes de coordonnateur ou référent REP/ REP+** : la procédure de recrutement est encore plus opaque que celle appliquée l'année dernière. Le recrutement s'est fait sur des critères inconnus des intéressés, sans aucune harmonisation, les questions posées étaient complètement différentes d'une commission à l'autre. Pourquoi avoir imposé aux collègues des entretiens dans tous les collèges ? Quand les chefs d'établissements daigneront-ils informer les candidats non retenus des raisons de l'avis défavorable ?
7. **Retards d'inspection** : les collègues se plaignent fréquemment de retards d'inspection (Apatou en particulier). Comment envisagez-vous de répondre à leurs demandes ?
8. **Rapports d'inspection** : la communication des rapports d'inspection aux collègues concernés varie de un à plusieurs mois (jusqu'à 10 mois). La réglementation en vigueur est pourtant très claire (*D. 2002-682 du 29/06/2002 et lettre du 04/05/1984*) à ce propos. Quand le rectorat de Guyane respectera-t-il ses enseignants en appliquant cette réglementation ?
9. **Entretiens d'inspection** : l'inspection est suivie d'un entretien qui peut être différé de l'inspection en classe. Il n'est pas admissible de demander à un collègue de se rendre, sur son temps libre, à l'entretien hors de sa commune de résidence sans ordre de mission. Quand les IEN cesseront-ils d'imposer ces déplacements hors cadre à nos collègues ?
10. **Fiches de paie** : Certains collègues (voir courrier du directeur de l'école Othily à St Laurent) n'ont pas reçu de fiche de paie depuis le début de l'année 2016. A son arrivée dans l'académie, le Recteur s'était engagé à résoudre ce problème. Quand le Rectorat de Guyane sera-t-il en mesure de fournir les fiches de paie aux collègues tous les mois ?

D'autres collègues ont reçu leurs fiches de paies par voie postale mais les bulletins de salaires ne correspondent pas toujours aux collègues destinataires. Quand le Rectorat de Guyane envisage-t-il de traiter nos collègues avec respect en fournissant les bonnes fiches de paies ?
11. **Déplacements en animation pédagogique** : les collègues de la circonscription de Saint Laurent nord doivent quitter leur résidence administrative afin de participer aux animations pédagogiques. Or les ordres de missions ne leur sont remis qu'à leur arrivée à St Laurent et l'administration leur impose de se déplacer sans remboursement des frais. Quand le Rectorat de Guyane respectera-t-il nos collègues en appliquant la réglementation en vigueur ? Dans l'attente, aucun collègue ne devra être pénalisé s'il a refusé de se déplacer dans ces conditions. Le même problème se pose entre Monfina et Grand Santi.
12. **Remplacements prioritaires ?** lorsque les parents d'élèves bloquent l'école maternelle Jean Macé car les enseignants absents ne sont pas remplacés, l'administration déplace un BDFC de Saint Laurent vers Cayenne. Comment accepter que les élèves de Saint Laurent se voient refuser leur droit à l'éducation pour satisfaire les familles cayennaises ? Quand le Rectorat de Guyane envisagera-t-il de prendre à bras le corps le problème de la pénurie de remplaçants ?
13. **Droit syndical** : la participation aux instances syndicales est un droit non discutable. Comment se fait-il que l'IEN de St Laurent nord insiste pour tenter de refuser ce droit à nos conseillers syndicaux ? Nous rappelons qu'il s'agit d'entrave au droit syndical, punie par la loi. Nous



demandons au recteur de permettre l'exercice des droits syndicaux aux collègues de l'académie.

- 14. Titularisation des PES :** certains collègues stagiaires sont informés qu'ils ne valident pas leur année de stage et seront donc renouvelés. La législation a-t-elle changé ? N'est-ce plus le jury académique qui se prononce sur les validations, les renouvellements ou les prolongations ? Quand le Rectorat de Guyane appliquera-t-il la législation en vigueur, garante du bon fonctionnement du service public d'éducation ?
- 15. Statut des collègues détachés à l'ESPE :** ces collègues exercent sans information précise concernant leur statut. Qu'en est-il ? Sont-ils considérés comme maîtres formateurs ou conseillers pédagogiques ? Ont-ils droit à la NBI ? Bénéficient-ils de point pour le passage à la hors classe ?
- 16. Situation de l'école Gabin :** dans un souci de préparation de la rentrée, les équipes pédagogiques des écoles de St Georges ont besoin de clarification sur le nombre de classes prévues pour l'ouverture de l'école Gabin, ainsi que le nombre de collègues qui doivent y être affectés. Quand cela pourra-t-il leur être précisé ?
- 17. Organisation du temps de travail en REP+ :** les collègues des écoles et du collège de St Georges ont établi une organisation du temps qui tiennent compte de l'éloignement et des disponibilités des enseignants : réunions REP+ le mercredi après-midi. Quand auront-ils l'entière responsabilité de cette organisation sans subir des pressions visant à leur imposer un fonctionnement calqué sur l'île de Cayenne ?
- 18. Magistere :** les équipes de circonscription mettent une forte pression sur les collègues, en fin d'année, pour réaliser dans des délais brefs des parcours imposés. Pourquoi ces pressions dans une période déjà chargée ? Pourquoi imposer des formations sans envisager de laisser les collègues choisir ? Pourquoi rajouter du travail pas toujours nécessaire et cohérent à des équipes qui dépassent déjà largement leurs 108 heures, surtout en REP+ ?
- 19. Cas personnels :**

La collègue exerçant sur la classe de proximité à Apatou depuis bientôt trois ans attend toujours les indemnités de déplacement qui lui sont dues. Quand le Rectorat de Guyane envisage-t-il de lui payer ses indemnités ?

La demande de requalification de l'exeat de M. Aurel (rapprochement de conjoint au lieu de convenances personnelles), suite au changement de situation de sa compagne, a-t-elle été acceptée ?

La demande de protection juridique de Mme Dinga-Fauroux demeure sans réponse depuis décembre. Comment envisagez-vous de traiter ce dossier ?
- 20. DIF :** Comment se fait-il que l'administration refuse une demande de DIF à une collègue sous prétexte de délai non respecté, alors qu'aucune circulaire n'a été publiée ?

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat